

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} juin à vingt heures, se sont réunis à la mairie de St Lumine de Clisson, les membres du conseil municipal en séance publique, dûment convoqués le 25 mai 2023, sous la présidence de **Madame Janik RIVIERE, Maire de Saint-Lumine-de-Clisson.**

-Etaient présents : MM. Janik RIVIERE, Xavier GUILLOU, Valérie DRAN, Franck GASTINEAU, Marie-Françoise RIVIERE, Yannick BOVAGNET, Bruno CORMERAIS, Louissette CAILLON, Stéphane BOURON, Cosmin PLESAN, Audrey CHICHET, Emilie BREGAINT, Julie BAUDRY, Hélène CADIOU, Tanguy CHATELLIER.

Absent excusé :

- Philippe PLUCHON

Absents représentés :

- Mathieu FRESLON qui a donné pouvoir à Julie BAUDRY
- Teddy PRIEUR donne pouvoir à Janik RIVIERE
- Céleste MORISSEAU donne pouvoir à Hélène CADIOU

Secrétaire de séance : Marie-Françoise RIVIERE

Nombre de membres en exercice :	19
Nombre de Membres présents :	15
Nombre de suffrages exprimés :	18
Votes Pour :	18
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

OBJET : JURY D'ASSISES 2024-LISTE PREPARATOIRE – 202306101

Le Conseil municipal de Saint-Lumine de Clisson doit tirer au sort, à partir des listes électorales, un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté de répartition de Monsieur le Préfet de Loire Atlantique.

Afin de siéger potentiellement à la cour d'Assises de Loire Atlantique pour l'année 2024, le tirage au sort sera effectué sous l'autorité du Maire, en se référant à la liste électorale à jour.

Vu la loi n°78-788 du 28 juillet 1978 portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et le jury d'assises ;

Vu le décret n°2002-195 du 11 février 2002 modifiant le code de procédure pénale et relatif aux listes spéciales des jurés suppléants ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2004 modifiant le code de procédure pénale et relatif au nombre des jurés de cour d'assises figurant sur la liste annuelle ou sur la liste de suppléants ;

Vu l'ordonnance n°2020-1401 du 18 novembre 2020 portant adaptation des règles applicables aux juridictions de l'ordre judiciaire statuant en matière pénale, notamment son article 32 précisant que le Maire peut limiter la présence du public pouvant assister aux opérations de tirage au sort, en raison des risques sanitaires pouvant en résulter, ou, en raison de ces risques, décider que ces opérations n'aurent pas lieu publiquement ;

Vu les chiffres de populations légales en vigueur à compter du 1er janvier 2023 pour le département de la Loire Atlantique (recensement INSEE de la population) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend acte,

- de la nouvelle liste préparatoire des jurés d'assises appelés à siéger à la cour d'assises de Loire-Atlantique en 2024 comme suit :

Kévin MARCHAND	Laure-Anne FADET
Erwan BOUCHERIE	Marie MOSNAY GOGUET de BOISHERAUD née BIGNAN
Sylvie PASQUIER née STEVENS	Françoise MAUPETIT

Autorise,

- Madame le Maire, ou à défaut ses adjoints, à effectuer toutes les démarches et à déposer les pièces afférentes à la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
044-214401739-20230601-202306101-DE
Date de télétransmission : 06/06/2023
Date de dépôt en préfecture : 06/06/2023

Décide,

- de transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération.

Certifiée exécutoire par la Maire
compte tenu de la réception en
Préfecture et de sa publication.
La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif de Nantes (6
Allé de l'île Gloriette-CS 24111-
440410 NANTES) dans un délai de
deux mois à compter de sa
publication et/ou sa notification.

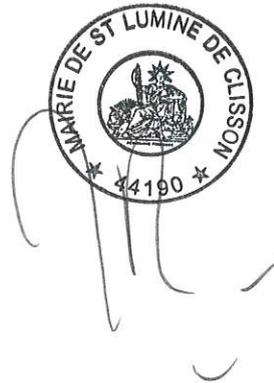
Fait à St Lumine de Clisson, le 1^{er} juin 2023

Marie-Françoise RIVIERE,
Secrétaire de séance.



A blue ink signature of Marie-Françoise Riviere is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE ST LUMINE DE CLISSON' around the top edge, '44190' at the bottom, and a central emblem featuring a figure holding a staff and a cross.

Janik RIVIERE,
Maire.



A blue ink signature of Janik Riviere is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE ST LUMINE DE CLISSON' around the top edge, '44190' at the bottom, and a central emblem featuring a figure holding a staff and a cross.